

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL DE BOUFFERE DU 22/03/2022

<i>Nom et prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Absent représenté</i>	<i>A donné pouvoir à</i>	<i>Absent</i>
BOIS Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
DUGAST Yvon	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
GRENET Cécilia	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
LÂCHÉ Adeline	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
LICOINE Sophie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
LIMOUZIN Florent	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cécilia Grenet	<input type="checkbox"/>
MÉNARD Anne-Sophie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

Assistait également à la
réunion

Approbation du compte-rendu du conseil délégué précédent à l'unanimité des membres présents ou représentés.

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR NECESSITANT LE VOTE D'UN AVIS

▪ SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES – PROGRAMME 2022

En fonction des dossiers de demandes de subventions réceptionnés en mairie au titre de l'année 2022 et des critères d'attribution des subventions de fonctionnement aux associations sportives validés par le conseil municipal de Montaignu-Vendée en septembre 2020, le détail du programme de subventionnement 2022 sera présenté aux membres du conseil municipal (cf. annexe X – Subventions de fonctionnement aux associations 2022).

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

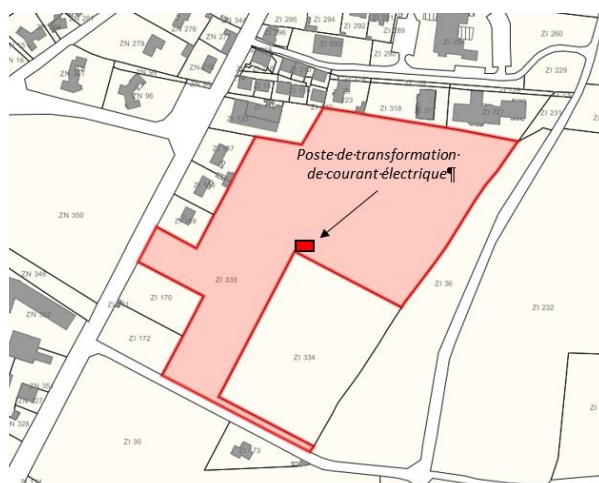
Observations éventuelles

▪ **CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN ENTRE MONTAIGU-VENDÉE ET ENEDIS POUR L'IMPLANTATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION – LES CAILLAUDIÈRES – BOUFFÉRE**

Dans le cadre de la construction du Collège Mère Térèsa et l'aménagement du futur quartier d'habitat sur le secteur Nord des Caillaudières à Boufféré, commune déléguée de Montaigu-Vendée, un poste de transformation a été installé sur une partie du terrain appartenant à la commune cadastré 027 section ZI numéro 333.

Il sera proposé d'accorder à ENEDIS la mise à disposition de la surface concernée sur la parcelle située à Montaigu-Vendée (85600), commune déléguée de Boufféré pour l'implantation du poste ainsi qu'un droit de passage sur ledit terrain. Cette mise à disposition permettra de faire passer en amont comme en aval de ce poste, toutes canalisations électriques, moyenne ou basse tension, et éventuellement les supports et ancrages de réseaux aériens pour assurer l'alimentation du poste de transformation et la distribution d'électricité.

La commune de Montaigu-Vendée s'engage à laisser libre d'accès de jour comme de nuit l'emplacement réservé à ENEDIS (poste et canalisations).



Les membres du conseil municipal seront invités à approuver la convention de mise à disposition au profit d'ENEDIS d'un terrain pour l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique, situé sur la commune de Montaigu-Vendée, commune déléguée de Boufféré, cadastré 027 section ZI numéro 333 et à autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention avec ENEDIS.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

Observations éventuelles

1 – Des travaux sont prévus du 10 au 24 avril rue du sacré cœur.

Il s'agit de l'enfouissement des lignes Enedis.

Durant cette période, la rue sera à sens unique.

Nous nous excusons pour ce désagrément.

2 – Le Printemps du livre ouvre ses portes du 1 au 3 avril.

Avec un nouveau concept pour redécouvrir celui-ci.